SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

L'AP MAGAZINE

snetaa FO

PÉDAGOGIE
PÉNICAUD : CE N'EST PAS CE QU'IL NOUS FAUT !

PERSONNELS
SE PRÉPARER À LA PRISE DE FONCTION DE DDFPT

VOS DROITS
LE MOUVEMENT DES PLP : RETOUR À UNE MUTATION SUR POSTE AU BARÈME

ET + ENCORE

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE et voie pro

LA TRIBUNE
QUAND LE LYCÉE DIT ADIEU À LA PENSÉE

CARTE BLANCHE
VIOLENCES SCOLAIRES : L'ÉCHEC D'UN SYSTÈME ?

RETRAITES
LES RETRAITES NE SONT PAS EN RETRAIT !

L'AP MAGAZINE N° 619 - MAI 2025 - 1,30 € - CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450 - WWW.SNETAA.ORG

snetaa FO

l'AP
MAGAZINE
LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

ÉDITO

DERNIERS COUPS DE COLLIERS AVANT NOS VICTOIRES PRÉVISIBLES !

Les premières épreuves du baccalauréat professionnel viennent d'être passées. C'est au tour des corrections, des autres diplômes, du suivi des PFMP et… de l'inénarrable suivi des prétendues 6 semaines de stage. Tout cela dans un capharnaüm qu'on n'avait jamais connu dans l'Éducation nationale. Chacun suivant la cuisine de chaque établissement pour tenter de remettre du bon sens dans tout cela. Inévitablement les abus sont tombés sur des collègues qu'il a fallu défendre en rappelant leurs droits, leur statut. Leur devoir, ils le connaissent.

C'est quand même insensé ce pays qui génère des réformes à l'aveugle sans diagnostic, sans attendus, sans objectifs. Mais il paraît que tout cela vient de Mozart, ici de la finance, ici de l'éducation, là de la formation professionnelle. Et on ne cesse de prétendre avec une condescendance jamais rencontrée que « les PLP sont bien dans leur métier et heureux de cette réforme ! ». Des poissons volants, il y en a mais ils ne constituent pas la majorité du genre… Des personnels qui, à force de ne plus savoir où donner de la tête, finissent par être groggys quand la colère sommeille. Des élèves ballotés sans rien comprendre du sens de tout cela car, tout simplement, il n'y a aucun bon sens dans tout cela. Et pour quel coût ? Faramineux ! Un milliard d'euros quand l'école manque tant de moyens et les professeurs de reconnaissance financière. Les défaitistes diront : « Ainsi vont les choses » quand, au SNETAA, on combat pied à pied le mécano qui pulvérise tout : l'enseignement professionnel sous statut scolaire, les professeurs de lycée professionnel.

Les fondations ne sont pas bien solides et, à force de combats, de patience aussi, tout cela va s'effondrer et les prétentieux de la musique ne finiront même pas par animer les bals de quartiers ; personne n'en voudra. Et pour cause ! La fin d'année s'annonce. Nous avons beaucoup d'énergie pour défendre nos collègues contractuels (plus de 10 000 en LP) pour le renouvellement de leur contrat, les arrivants stagiaires et tous ceux qui n'en peuvent plus de ces non-sens éreintants qui laminent le métier, le moral et l'avenir des jeunes.

Partout, rassemblons-nous en HMIS, pour parer à une rentrée scolaire qu'on nous promet calamiteuse ! Réunissons-nous en AG pour dresser le bilan de cette réforme et organiser la riposte !

Soyons solidaires de tous les collègues remis en cause, violentés, empêchés dans leur mission !

Soyons fiers de porter les couleurs d'une victoire prochaine !

Ensemble, réunis et combattifs, nous ne pouvons que la remporter.

Pascal **VIVIER**
Secrétaire général
@SnetaaFO

SOMMAIR

08

10

12

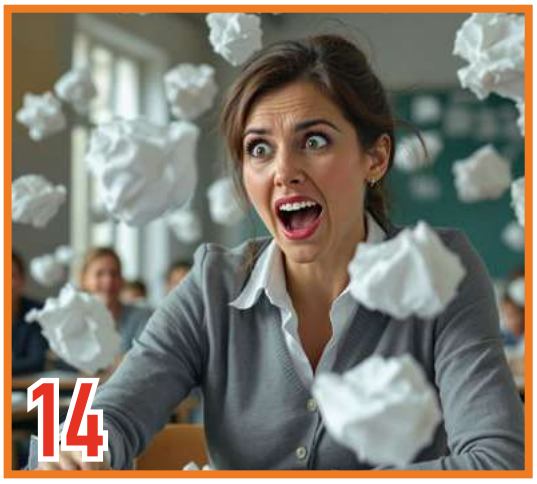
14

16

26

L'AP MAGAZINE

L'AP MAGAZINE N° 619
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org
CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450
Directeur de la publication : Pascal VIVIER
Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI
Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT
Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO
Direction artistique, conception graphique et mise en page :
Wanderson RIBEIRO | Agence DESSAINTS
Illustrations : Colm, Zaïtchick
Images : 123rf.com, SNETAA-FO © | Imprimé en France

ACTUALITÉS 06

PARCOURS EN Y : VOUS EN REPRENEZ BIEN UN PEU PLUS DANS LA FIGURE ?...

LA TRIBUNE 08

QUAND LE LYCÉE DIT ADIEU À LA PENSÉE

PÉDAGOGIE 10

PÉNICAUD : CE N'EST PAS CE QU'IL NOUS FAUT ! /// PRÉPA-SECONDE EN SURSIS

VOS DROITS 12

LE MOUVEMENT DES PLP : RETOUR À UNE MUTATION SUR POSTE AU BARÈME

OUTRE-MER ET ÉTRANGER 13

CARTE BLANCHE 14

VIOLENCES SCOLAIRES : L'ÉCHEC D'UN SYSTÈME ?

EN COUVERTURE 16

APRÈS WIKIPÉDIA VINT L'IA

PERSONNELS 23

SE PRÉPARER À LA PRISE DE FONCTION DE DDFPT ///
DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE

RETRAITE 24

BON ANNIVERSAIRE LA SÉCU ! /// LES RETRAITES NE SONT PAS EN RETRAIT
/// LE SAVIEZ-VOUS ?

CULTURE 28

BRÈVES 30

SYNDICALISATION 31

PARCOURS EN Y :

VOUS EN REPRENEZ BIEN UN PEU PLUS DANS LA FIGURE ?...

S'il était encore vivant, le critique Jean-Pierre Coffe aurait pu qualifier le parcours différencié, ou « parcours en Y », de son expression favorite, tant ce qu'il se passe dans nos établissements dépasse l'entendement... Loin de nous l'idée de traiter cette question à la légère car ce n'est pas faute pour le SNETAA-FO d'avoir dit au ministère, chaque fois que nous avons été reçus en audience, tout le mal que la réforme Grandjean causerait à la voie professionnelle.

Les mesures prises étaient censées donner plus d'attrait à la voie professionnelle auprès des collégiens et de leurs familles, auprès des entreprises également, avec des diplômes correspondant aux métiers d'avenir. Depuis leur application à marche forcée, tout va de travers et les objectifs si chers au Président de la République tendent à devenir chers... tout court, et surtout, pour des résultats qui, selon toute vraisemblance, ne sont pas à la hauteur des attentes. Les jeunes ne trouvent pas de motivation, les professionnels se plaignent de la déprofessionnalisation des formations, les PLP sont perdus car ces réformes qui se succèdent ne répondent pas à leur légitime quête de sens du métier.

Le triste parcours en Y en est la meilleure illustration, avec une mise en place qui confine au délire. Nous avions déjà alerté, dans les numéros précédents de cette publication, sur les risques que ce point de la réforme allait entraîner et nos établissements en sont à présent pour leurs frais : des élèves qui composent alors que les cours ont toujours lieu dans le lieu d'examen, d'autres élèves qui se présentent à la grille de leur lycée pour suivre les cours en apprenant qu'il est finalement fermé parce qu'il est centre d'examen, des emplois du temps farfelus conduisant les collègues à intervenir dans une matière différente de la leur, des classes recomposées à la dernière minute, des élèves livrés à eux-mêmes car sans emploi du temps clair... Les PLP ne savent plus où donner de la tête parce qu'ils font face à des injonctions contradictoires émanant d'inspecteurs qui ne savent rien ou de personnels de direction qui n'en savent pas plus ! Vous en voulez encore ? On a gardé le meilleur pour la fin : vous vous souvenez de la réglementation sur les stages, celle qui notamment nous « obligeaient » à signer les conventions ? Eh bien, elle doit nous rappeler que les élèves ayant choisi le stage dans le parcours différencié sont en droit d'obtenir une rémunération, et c'est heureux, s'ils effectuent plus de 8 semaines dans la même entreprise, une durée qui n'a rien de si singulier ! Les entreprises ne s'y trompent pas qui refusent désormais de signer les conventions de stage quand cette fameuse limite est atteinte, ce qui met en difficulté nos élèves.

Voilà le triste constat que le SNETAA-FO dresse à quelques semaines de la fin de l'année scolaire. Tout ceci aurait pu être évité si le ministère ou le ministre délégué ou le secrétaire d'État ou le haut-commissaire voulait juste entendre que la réforme est mauvaise, qu'il faut la retirer et que nos élèves et les PLP méritent mieux que les mots que Jean-Pierre Coffe avait l'habitude d'utiliser pour qualifier ce qu'il n'aimait pas !

PRO ET FIERS DE L'ÊTRE !

DÉFENDONS ENSEMBLE NOS LYCÉES PROFESSIONNELS. REJOIGNEZ LE PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PORFESSIONNEL

VOTRE VOIX

NOTRE FORCE

ADHÉREZ AU SNETAA-FO !

WWW.SNETAA.ORG

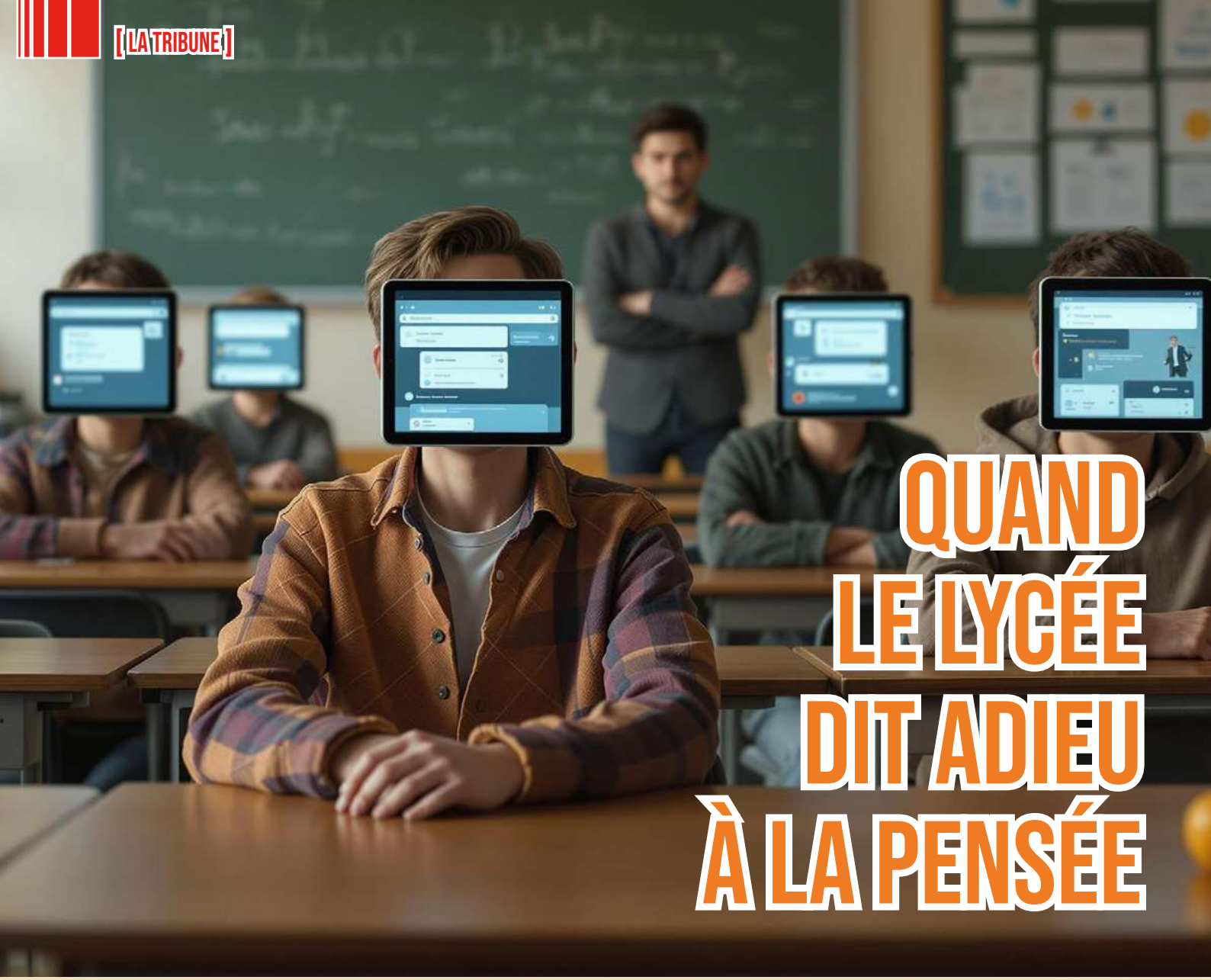

QUAND LE LYCÉE DIT ADIEU À LA PENSÉE

Dans le mythe platonicien relaté dans *le Phèdre*, lorsque le dieu égyptien Theuth présente l'écriture comme une invention destinée à pallier « la difficulté d'apprendre et de savoir », le roi Thamous y discerne paradoxalement une menace pour l'humanité : « Cette invention, en dispensant les hommes d'exercer leur mémoire, produira l'oubli dans l'âme de ceux qui en auront acquis la connaissance ; confiants dans l'écriture, ils chercheront au-dehors, grâce à des caractères étrangers, non point au-dedans et grâce à eux-mêmes, le moyen de se ressouvenir... » La vigilance philosophique que Platon exerçait déjà auprès de la jeunesse athénienne constitue une première alerte contre ce qui menace l'autonomie intellectuelle : la délégation de notre faculté de penser à des supports externes.

Cette préoccupation millénaire trouve aujourd'hui un écho troublant dans nos salles de classe, où la « flemme » est devenue le leitmotiv d'une génération. Ce mot nous rebat les oreilles pour formuler une caricature de l'état d'esprit de l'adolescent de la génération Z. Si cette « flemme » ne s'est pas manifestée ex nihilo dans notre paysage socio-éducatif, j'ai compris qu'étant initialement une force d'inertie physique, elle s'est progressivement étendue au domaine intellectuel, instaurant un continuum préoccupant : de la « flemme d'aller chercher » à la « flemme de parler », puis de celle-ci à la « flemme de penser ». Une question fondamentale se pose alors : qui était là avant ? L'outil qui nous permettait de ne plus penser ou la flemme de penser ?

Cette réticence à l'effort se manifeste de façon particulièrement visible dans nos formations professionnelles. Quand un élève préfère chercher immédiatement une vidéo tutorielle plutôt que d'analyser un problème technique, nous constatons cette délégation de la pensée à l'outil. La question est désormais : comment préserver l'acquisition des savoir-faire fondamentaux quand la solution clé-en-main est toujours à portée d'écran ?

Force est néanmoins de reconnaître le caractère prodigieux que constitue l'assistance numérique ! Libres aux experts d'exercer le défi technologique que représente le monde méta, les possibilités de se démultiplier, le don d'ubiquité qu'il semble nous donner. Ces progrès résultent d'une quête de savoir intense, que l'homme poursuit

indéfiniment grâce à la raison, aux sciences et à l'éducation, comme l'esquissait déjà la vision optimiste de l'humanisme des Lumières. Mais la fulgurance de ces espaces virtuels infinis nous effraie, pour plagier Pascal. Du jour au lendemain, les professeurs sont remplacés par ces assistants numériques d'une rapidité désarmante, d'une efficacité de structuration, classification, bulletpointisation sans pareille. La question du progrès moral suit en effet de près la question du progrès scientifique : est-ce l'outil qui nous dispense de penser qui a précédé l'inclination à la paresse intellectuelle, ou l'inverse ? Question consécutive : l'élève est-il augmenté par ces contenus, ou bien diminué ? Véritable *pharmakon*, l'IA revêt les deux sens de ce terme grec : remède à l'ignorance et poison pour la pensée…

Jusqu'en 2023, Internet constituait déjà une source de préoccupation, mais avec des limites rassurantes. Nos élèves en lycée professionnel pouvaient certes accéder à des fiches techniques, des procédures ou des explications en ligne, mais ils devaient encore : trier les informations pertinentes pour leur formation spécifique, adapter les consignes génériques aux machines et outils disponibles dans nos ateliers, reformuler les procédures pour leurs rapports de stage ou comptes-rendus d'activité.

Pour nous, enseignants, il restait possible d'identifier les sources d'un travail en repérant les passages plagiés. Un rapport de stage trop lisse, une procédure trop générique ou un vocabulaire inadapté au niveau de l'élève nous alertaient immédiatement. L'évaluation portait alors sur la capacité de l'élève à s'approprier véritablement les techniques et à les adapter à son contexte professionnel spécifique.

Aujourd'hui, l'élève dispose d'un interlocuteur numérique disponible 24h/24, capable de dialoguer et prétendant répondre à toutes ses questions professionnelles. Face à une difficulté en atelier, un devoir à rendre ou un rapport de stage à produire, pourquoi s'efforcer de comprendre quand une réponse instantanée est à portée de main ? Dans un monde professionnel qui valorise la rapidité d'exécution, l'IA propose une solution séduisante : un contenu non vérifiable mais immédiat. N'est-ce pas, après tout, ce qui compte désormais dans l'esprit de nos élèves ?

Confrontés aux rapports, présentations et exercices entièrement rédigés par l'IA, nous nous rassurons parfois en pensant que cela se voit : textes trop fluides, connecteurs logiques systématiques, vocabulaire technique employé sans réelle compréhension. Certains établissements réagissent en confisquant les téléphones à l'entrée, en limitant l'accès aux sanitaires pendant les évaluations ou en imposant le papier plutôt que l'ordinateur pour la prise de notes. Mais l'IA s'infiltre malgré tout, et plus préoccupant encore : elle se justifie au nom de l'insertion professionnelle ! Nos élèves nous opposent cet argument imparable : « Monsieur, on est obligé d'avoir de bonnes notes pour notre dossier Parcoursup ou pour notre candidature en BTS ! On ne peut pas risquer de mauvaises notes en rendant un travail fait par nous-mêmes. Si on n'a pas bien compris et qu'on a une mauvaise note, c'est notre avenir professionnel qui est compromis ! » Le comble de l'absurde est atteint : l'outil censé faciliter l'insertion professionnelle empêche le développement des compétences réelles nécessaires à cette même insertion ! L'IA produit des résultats corrects à défaut d'être profonds ou créatifs, garantissant des notes acceptables sans garantir l'apprentissage véritable.

Face à cette victoire apparente de la « flemme » sur l'effort, certains d'entre nous utilisent l'IA pour rendre leurs cours plus attractifs ou créer des situations professionnelles simulées plus réalistes. D'autres se résignent à corriger des copies générées par l'IA, attendant avec cynisme le jour où l'IA corrigera l'IA. Certains enseignants s'en remettent même à ces outils pour l'organisation des séquences pédagogiques, la conception des questions posées en cours, des évaluations ou l'analyse elle-même. Mais ce faisant, ne risquons-nous pas de substituer une illusion d'exactitude à la véritable expertise professionnelle, un amas d'opinions consensuelles à la recherche de la vérité, un prêt-à-penser au produit d'une pensée ?

Socrate dénonçait les sophistes de son époque, experts en beaux discours, parce qu'ils privilégiaient l'apparence de savoir au détriment de la vérité. Qui sera notre Socrate aujourd'hui ? Celui qui exprimait déjà les dangers de l'abandon de la mémorisation en ces termes : « Et, quant à la science, c'en est l'illusion, non la réalité, que tu procures à tes élèves : lorsqu'en effet, avec toi, ils auront beaucoup lu sans apprendre […] ils seront devenus des semblants de savants, au lieu d'être des savants. ».

Ne devons-nous pas réinventer une forme de maïeutique adaptée à l'ère numérique, qui utiliserait l'IA comme point de départ plutôt que comme finalité ? Une pédagogie qui amènerait nos élèves à questionner les réponses trop parfaites, à vérifier concrètement les procédures générées, à confronter la théorie virtuelle à la réalité du geste professionnel ?

En lycée professionnel plus qu'ailleurs, nous avons l'avantage de pouvoir opposer à l'abstraction de l'IA la résistance du réel : un matériau qui ne réagit pas comme prévu, une machine qui exige des ajustements spécifiques, un client qui exprime des besoins particuliers. C'est peut-être dans cette confrontation entre le virtuel et le réel que nous trouverons notre voie pour préserver l'autonomie intellectuelle et technique de nos élèves.

Delphine GIRARD
delphine.girard@snetaa.org

PÉNICAUD

CE N'EST PAS CE QU'IL NOUS FAUT !

Le 28 avril 2025 : conseil des ministres et une communication des ministres de l'Éducation nationale et du Travail, « sur l'adaptation de notre appareil de formation aux besoins de l'économie ». Les deux s'évertuant à expliquer que la loi Pénicaud est incomplète. Depuis sa mise en place en 2018, au SNETAA, nous ne cessons d'affirmer qu'elle est dangereuse ! Avions-nous tort ?

Jugez plutôt :

- des centres de formation ouverts sans aucune vérification sur la pertinence et la qualité des enseignements donnés, ni par le ministère de l'Éducation ni par celui du Travail ;

- des milliards distribués par France compétences, sans aucun pare-feu ;

- des agréments retirés par les préfectures, et des délivrances de diplômes annulées, comme récemment dans les Hauts-de-Seine ;

- pléthore de nouveaux diplômes ou plus précisément de certifications qui ouvrent ou non sur des métiers en devenir.

Et pendant ce temps-là, dans nos LP, on constate des fermetures de sections alors que, sur le terrain, les professionnels sont démunis. Malgré les demandes répétées du SNETAA pour l'ouverture de nouvelles formations. La lutte contre la énième réforme qui, rappelons-le, supprime 170 heures sur le parcours bac pro et qui met en place, ou plutôt tente de mettre en place un maelstrom de « parcours Y », que nous dénonçons avec force.

Alors, quand ces deux ministres du Travail, car ne l'oublions pas, tel était le statut de Mme Borne en 2020 dans le gouvernement Castex, font de telles propositions, au SNETAA nous y regardons de plus près :

- « une réforme de la certification QUALIOPI », celle qui valide les centres de formation, doit être mise en œuvre. Bonne idée puisque tout et n'importe quoi était proposé par ces OPCO sans aucune vérification de la part des ministères. Depuis leur création, le SNETAA dénonce la crédibilité de ces structures qui flouent et mentent aux familles et à leurs enfants ;

- « Les financements des CFA iront en priorité, là où sont les besoins en formation ». Si on regarde rapidement, sans analyser, l'idée est intéressante et permettrait d'éviter la concurrence déloyale des CFA face aux LP. Mais attention : il est hors de question que les CFA entrent officiellement dans les cartes des formations et encore moins dans les applications d'orientation que sont Parcoursup et Affelnet. Un jeune sortant de 3e a encore besoin de recevoir des enseignements de base ouverts sur tout un spectre de connaissances qui lui permettra de devenir un adulte responsable, capable de trouver sa place dans la société qui l'entoure et non un pion que l'on peut jeter et à qui l'on peut raconter n'importe quoi ;

- « L'apprentissage doit également venir en appui de la réforme du lycée professionnel » et « la transformation de la carte des formations de l'enseignement professionnel, conduite avec les régions, doit ainsi intégrer une logique de développement de l'apprentissage ». Oui ! mais après le bac... L'idée « des parcours mixtes (statut scolaire, puis apprentissage) » interroge toujours : à partir de quel niveau le ministère envisage-t-il des parcours mixtes ? Si mixité des publics : dans la même classe ? Mixité des parcours dans un même établissement ? Mixité au fil du parcours ? Et on viendra nous parler de décrochage ! Mixité sociale ? Voilà une bonne idée qui pour autant ne semble pas transparaître dans les propositions ;

- « La transformation des LP est impérative. Il faut ouvrir de nouvelles formations vers des métiers porteurs et les filières d'avenir. Il faut accélérer la transformation de l'offre de formation en LP ». Au SNETAA, nous sommes d'accord avec cette déclaration mais il va falloir que sa mise en œuvre ne se fasse pas à l'écoute d'entreprises seulement désireuses de main-d'œuvre. De plus, il est hors de question que l'idée émise lors de ce conseil des ministres sur les certifications post bac professionnel par le biais de l'apprentissage, empêche nos jeunes bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur. Rappelons que 88 % des élèves de terminale postulent sur Parcoursup.

La formation des jeunes professionnels ne peut se faire au détriment de leur développement intellectuel. C'est celui-ci qui va permettre en toute intelligence de faire travailler la main car les enseignants auront transmis la culture du geste et du métier, sans oublier toutes les interactions nécessaires pour être un bon professionnel. Un jeune issu du lycée professionnel connaîtra le terrain dans lequel il évolue puisqu'il sera un citoyen instruit et au fait de son environnement. Pour le SNETAA, c'est ce jeune-là qui fera de la société de demain une société bienveillante et ouverte sur les différences. Alors restons vigilants et ne laissons pas les ministères faire ce que bon leur semble !

PRÉPA-SECONDE

EN SURSIS

Textes de référence :

- décret n° 2025-281 du 26 mars 2025 relatif au cycle préparatoire à la classe de seconde
- arrêté du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 16 mars 2024 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe préparatoire à la classe de seconde
- arrêté modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel, modifié par l'arrêté du 22 janvier 2024.

Le SNETAA-FO avait déjà émis de nombreuses réserves sur la création des prépa-secondes à cette rentrée 2024, destinées aux élèves de troisième, volontaires, admis en seconde mais qui n'avaient pas le DNB. Il s'agissait pour l'ancien ministre Attal, de prendre en charge les élèves qui ne pouvaient pas aller en seconde sans l'obtention du DNB. Cette réforme a été supprimée par l'actuelle ministre Borne, sauf pour la prépa-seconde maintenue dans les mêmes conditions pour la rentrée prochaine, probablement la dernière. Le dispositif « parcours renforcé en seconde » doit lui succéder.

Dans chaque département, le plus souvent dans un LGT, les prépa-secondes existantes seront maintenues, sauf en cas de décision contraire du recteur d'académie au regard du bilan de fonctionnement de la classe. Il faut préciser que pour la présente année scolaire, ces prépa-secondes ont été globalement un échec. Si, dans certaines académies à la marge, la classe a fonctionné, dans d'autres, il y avait très peu d'élèves voire pas du tout. Pour abonder les effectifs, certains élèves avaient déjà le DNB et étaient en attente d'une place en seconde. Pour rappel, à la rentrée 2024, ce sont 13 831 élèves issus de troisième qui n'avaient pas encore d'affectation, dont 9 000 pour la seule voie professionnelle.

La très grande majorité des élèves sans DNB est orientée en seconde bac pro ou CAP soit, pour la rentrée 2023-2024, un total de 8 000 seulement en voie générale et technologique contre 47 000 pour la voie professionnelle. Cette généralisation de la prépa-seconde initialement prévue à la rentrée 2027 laissait augurer des problématiques importantes de flux d'élèves qui n'auraient pas pu intégrer les classes de seconde en LP. Enfin, cette prépa-seconde était en concurrence avec les 3e prépa-métiers. Ce sursis d'une année préfigure sa disparition programmée et c'est une bonne nouvelle. Le SNETAA reste évidemment favorable à l'accompagnement des élèves en difficulté mais pas avec des dispositifs mis en place au détriment de la voie professionnelle. Elle doit obtenir tous les moyens nécessaires pour accomplir cette mission.

RENTRÉE 2026 : mort de la prépa-seconde, naissance du parcours renforcé

À compter de la rentrée scolaire 2026, les élèves qui n'ont pas obtenu le DNB pourront bénéficier, sur la base du volontariat, d'un parcours renforcé en classe de seconde de baccalauréat professionnel. L'organisation de ce parcours relève de l'autonomie de l'établissement, à raison de deux heures hebdomadaires, cet horaire étant indicatif, sur tout ou partie de l'année. Selon ce dispositif, un accompagnement sera proposé aux élèves concernés sous différentes formes telles que le tutorat, le mentorat ou tout autre dispositif mis en place au sein de l'établissement. Les matières abordées ne se limiteront pas uniquement au français ou aux mathématiques. L'heure de projet pourra aussi être utilisée, ainsi que les moyens actuellement alloués à la classe de prépa-seconde, ce qui est clairement insuffisant. Point de vigilance : les 30 heures de soutien au parcours en seconde qui s'adressent à tous les élèves afin de les accompagner dans leur parcours de choix et d'orientation, ne doivent pas être impactées par ce nouveau dispositif.

Comment toujours faire plus sans moyens supplémentaires ?

Voilà encore un dispositif qui risque de ne jamais voir le jour sans moyens supplémentaires, sans compter l'organisation propre à chaque établissement qui va poser de nombreux problèmes. Alors : combien d'élèves volontaires ? Quels enseignants pour quels enseignements ? Quel emploi du temps pour ces élèves et pour les enseignants ? Volontariat ou obligation ?...

Le SNETAA-FO dénonce la multiplication de dispositifs si difficiles à mettre en œuvre et, finalement, inapplicables. La ministre se donne bonne conscience avec des effets d'annonce sans moyens et sans cadrage national. L'autonomie des établissements a bon dos, ce sont les PLP qui supportent la désorganisation institutionnalisée de leur établissement, de leurs conditions de travail, avec trop souvent la tentation de l'annualisation du temps de service sans respect du statut des PLP. C'est inacceptable !

LE MOUVEMENT DES PLP

RETOUR À UNE MUTATION SUR POSTE AU BARÈME

Après plus de 15 ans d'une mobilité de plus en plus catastrophique pour les PLP, que le SNETAA-FO dénonçait à tous les niveaux, nous avons enfin été entendus !

La présentation en groupe de travail organisé par la DGRH sur le « Projet d'évolution des règles de mobilité des enseignants » aux organisations syndicales (OS) de l'Éducation nationale incluait deux possibilités de modification du barème sur les priorités légales et un projet plus intéressant pour le SNETAA-FO : une expérimentation spécifique pour les PLP d'un retour à une mutation sur poste au barème.

Cette bonne nouvelle pour les PLP, qui revient à l'application de l'ancienne disposition de mutation des enseignants du second degré, est conforme à un des mandats du SNETAA-FO sur la mobilité des PLP, la mutation sur poste.

Le SNETAA-FO restera vigilant dans le respect de ses mandats, lors de ces négociations mensuelles à venir sur la mobilité des PLP, sur le respect de l'esprit de la loi de 2005 permettant à l'agent en situation de handicap de rester dans l'emploi et d'obtenir de fait une mutation sur vœu unique spécifique handicap, sur la possibilité pour les PLP de pouvoir muter sur postes spécifiques nationaux Ulis, etc.

Les négociations dureront, jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, avec une mise en place au plus tôt pour le mouvement 2026 que visiblement seul le SNETAA-FO en tant qu'OS souhaite réellement, même si cela n'améliorera que peu la mobilité actuelle et les mobilités à venir des PLP. Pour le SNETAA-FO, cette mesure nécessaire de bon sens ne résoudra pas la question du manque de PLP titulaires devant élèves, notre public spécifique de la voie professionnelle. Le SNETAA-FO réclamera des postes mis aux concours CAPLP dans toutes nos disciplines et la titularisation des nombreux non-titulaires en LP par un concours spécifique, les deux seules mesures indispensables qui amélioreront réellement la mobilité des PLP. Davantage de stagiaires PLP, cela entraîne plus de flux aux différents mouvements donc plus de mobilité pour tous les PLP. Le dialogue social entre le SNETAA-FO et la DGRH est donc en cours.

MAYOTTE : LES DIPLÔMES AMÉNAGÉS POUR LA SESSION 2025

Les décrets d'aménagement des épreuves des DNB pro, CAP, bac pro et BTS pour les élèves scolarisés à Mayotte ont enfin été publiés (BO n° 20). Annoncés dès janvier à la suite du passage du cyclone Chido, il était temps que les textes paraissent alors que les épreuves du bac pro ont déjà commencé !

Six mois après les terribles destructions, les cours se font toujours en mode dégradé. Les enseignants continuent à faire preuve de pugnacité et de résilience afin de poursuivre leur mission de service public auprès des élèves les plus fragiles. Le SNETAA souhaite bonne chance à tous les candidats aux examens de Mayotte.

ANDORRE ET SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : RÉSULTATS DES MOUVEMENTS D'AFFECTATION

Cette année encore, il y avait peu de postes disponibles en principauté d'Andorre (7 postes en collège/lycée et aucun en LP) ; le poste de CPE resté vacant l'année dernière faute de candidats a été attribué. La réunion de la commission d'affectation en Andorre a néanmoins donné l'occasion de faire remonter à la DGRH les inquiétudes des collègues de la SEP face à la cherté de la vie dans la principauté (avec, entre autres, la hausse importante du prix des loyers), face aussi aux retards pris par les travaux de rénovation et d'amélioration du lycée, au manque récurrent d'infrastructures sportives accessibles aux élèves...

À Saint-Pierre-et-Miquelon, en revanche, plusieurs postes seront disponibles à la rentrée prochaine, dont 3 en section professionnelle. Ainsi, un poste de PLP biotechnologie a été pourvu mais il n'y a eu aucune candidature pour les postes de PLP GA et PLP électrotechnique. Le SNETAA a réitéré sa demande que soit publiée en même temps que la note de service la liste des postes susceptibles d'être vacants afin de susciter davantage les candidatures ; la DGRH a promis d'y réfléchir.

LES STAGIAIRES ULTRA-MARINS MAINTENUS À LA RENTRÉE 2025

Une très bonne nouvelle pour tous les lauréats des concours des DOM et TOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie) est parue dans la note de service publiée au BO n° 18 du 1er mai sur l'affectation : les stagiaires ultra-marins qui le désirent (vœu 1) seront maintenus, à la rentrée 2025, au regard des possibilités, dans leur académie d'inscription au concours. À condition que celle-ci ait bien été leur lieu de résidence l'année du concours et qu'ils y justifient d'attaches réelles.

C'est le fruit d'une mobilisation menée chaque année par le SNETAA qui a donc fini par payer ! Ce n'est qu'un début et le SNETAA continue de se battre pour le droit des ultra-marins néo-titulaires ou titulaires depuis plus longtemps, de pouvoir rester ou à défaut, retourner chez eux dans un délai raisonnable.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE CHERCHE DES PROFS

Alors que les dossiers de candidature à une mise à disposition (MAD) pour la rentrée de février 2026 doivent être finalisés pour le 3 juin, le ministère vient de publier à la mi-mai un appel à candidatures pour des postes spécifiques à pourvoir dès le 1er septembre prochain, dont un poste de PLP 8510 (cuisine) à Lifou. Le contexte politique qui reste tendu en Nouvelle-Calédonie et n'incite peut-être pas certains collègues à faire acte de candidature explique sans doute ce choix du ministère de recruter au 1er septembre, en plein milieu de l'année scolaire australe. Néanmoins, cela va commencer à être compliqué pour les enseignants (et les élèves !) de s'en sortir si les recrutements ont lieu tous les 6 mois !

VIOLENCES SCOLAIRES : L'ÉCHEC D'UN SYSTÈME ?

SARTRE ÉCRIVAIT QUE « LA VIOLENCE, SOUS QUELQUE FORME QU'ELLE SE MANIFESTE, EST UN ÉCHEC ».

Une note de la DEPP du 6 mai fait l'état des « signalements d'incidents graves » dans les établissements scolaires pour les années 2023 et 2024 (on s'interroge d'ailleurs sur l'antithèse employée : c'est un incident ou c'est grave ? Faudrait savoir...).

Ceux-ci concernent essentiellement les atteintes aux personnes – surtout verbales – et dans une moindre mesure les atteintes aux biens et à la sécurité. On frémit lorsqu'on lit que « un incident sur dix est motivé par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie ».

Ces faits s'aggravent et se multiplient avec l'âge des enfants et les « incidents graves » touchent plus le second degré. Les auteurs de ces violences sont à 91 % des élèves.

Et, je vous le donne en mille, on relève trois fois plus d'incidents graves dans les LP que dans les lycées généraux...

Oui mais, nous, on n'accueille pas les plus favorisés par la vie, par la société, ou par les politiques. Nous sommes professeurs, certes – et pas armés pour faire face aux violences – mais nous sommes aussi, quelque part, des travailleurs sociaux. Au moins dans l'âme. Si cette réalité-là n'est pas intégrée, ça risque d'être compliqué pour notre vocation et pour notre avenir dans la profession.

Des collègues alertent sur les situations de violence dans leurs établissements – pas forcément dirigées contre eux d'ailleurs. Ils les voient augmenter avec inquiétude et impuissance. Notre réponse reste la même : signalez ces violences, faites des fiches SST, des demandes de protection fonctionnelle, exercez votre droit de retrait si un danger est grave et imminent, portez plainte, ne restez pas seuls avec votre peur, surtout !

Évidemment, nous ne sommes pas tous exposés de la même façon. C'est peut-être plus difficile à Marseille qu'ailleurs, comme cela peut être plus frappant dans la « bourgade tranquille » où on l'attendait le moins. On pense avec tellement d'effroi à cette élève tuée à coups de couteau en classe, il y a peu, dans un lycée privé de Nantes...

Parce que, si nous, profs, sommes particulièrement exposés à la violence sous toutes ses formes, la violence dans les écoles se situe en premier lieu entre les élèves, selon l'enquête relayée par la DEPP.

Se pose alors LA question : nos élèves sont-ils plus « ensauvagés » qu'avant ? L'emploi de ce qualificatif intervient ici ironiquement, pour rappeler que, avant que l'extrême-droite ne s'empare de ce terme d'ensauvagement – puis la droite républicaine – c'est surtout Aimé Césaire dans son *Discours sur le colonialisme* qui l'employait pour dénoncer la violence instillée par le colon européen. Il fut aussi utilisé pour traduire l'intervention américaine en Irak. Depuis, le mot comme l'idée qu'il recelait ont connu bien des dévoiements : le ministre Chevènement a évoqué les « sauvageons » pour désigner les mineurs récidivistes, le ministre Sarkozy y est allé de sa « racaille », et voilà que l'ensauvagement connaît un sacré regain depuis le ministre Darmanin. Enfin, le terme connaît un regain. Qu'en est-il de la réalité ?

Concernant la violence chez les jeunes, et selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), cette perception d'une violence juvénile en recrudescence était déjà en débat au début du vingtième siècle. Et aucune étude, aucune statistique ne peut de manière sûre éclairer ce phénomène. Parce que justement, il repose souvent sur une perception, ou des chiffres « forcés ».

N'oublions pas que les années 50 ont connu leurs Blousons noirs, et les années 70 ont été marquées par le banditisme à main armée d'une certaine jeunesse. Seulement, notre époque relaie plus vite, plus facilement et sans doute de manière moins nuancée, moins documentée, la violence. Via les médias, les réseaux, ou des politiciens opportunistes.

De fait, si la violence chez les jeunes n'aurait pas forcément augmenté, elle aurait pris d'autres formes et serait devenue cependant plus « brutale ». En effet, le nombre d'adolescents poursuivis pour des actes violents (assassinats, violences aggravées) a presque doublé depuis 2017…

Or, selon Françoise Héritier, anthropologue et ethnologue, la violence n'est pas innée, elle s'acquiert par l'éducation et la pratique sociale. Ce qui induit que la transformation de nos jeunes s'inscrit dans un contexte politique et social souvent injuste et discriminatoire. D'autant plus pour nos élèves de LP, confrontés plus que les autres à l'échec scolaire et à la dégradation de leur image, à l'envie d'en découdre. Bourdieu l'affirmait : « L'école est productrice de violences symboliques. » Or la durée accrue de la scolarité maintient les plus fragiles dans une institution qui peut les renvoyer à leur échec. En même temps, c'est ce temps passé dans le milieu scolaire qui peut aussi leur permettre de « souffler », de s'extraire d'une cellule familiale destructrice, d'un environnement nocif… Aux États-Unis, la Beacon School de New York ouvre ses portes 365 jours par an, 14 heures par jour pour les jeunes de 5 à 19 ans, pour remplacer l'influence d'un milieu délétère, quel qu'il soit.

Hey, les PLP, prêts à bosser l'été et sans arrêt ?

Ce que l'étude de la DEPP souligne encore, c'est qu'en LP, les filles sont plus souvent victimes dans les établissements où elles sont moins nombreuses que les garçons. Et l'EPS est la discipline la plus touchée par la violence du fait de la « mise en compétition » notamment. On apprend en outre qu'il y a quatre fois plus d'incidents déclarés dans le public que dans le privé. Jeunes plus favorisés socialement et grand soin apporté à l'image justifient assurément ce constat.

Ainsi, comment envisager la suite ? Comment rassurer les collègues qui constatent hausse des incivilités, irrespect assumé et revendiqué à leur encontre, harcèlement sur élèves, et qui se demandent finalement, certains jours, s'il n'est pas plus dangereux d'aller au bahut que de traverser le périph' ?

La solution, ou du moins le début de solution, on l'a !

Donnez-nous des psychologues, des médecins scolaires, des assistants sociaux, des enseignants spécialisés, des classements REP, des classes moins chargées, un rythme plus adapté, des politiques et des médias moins engagés dans le prof bashing, un métier mieux reconnu, des hiérarchies plus au soutien, etc. etc., et ce sera déjà une sacrée avancée dans l'apaisement de tous, et dans l'apaisement de la violence assurément !

Et si les bonnes fées au-dessus de chaque berceau décidaient, baguette en l'air, pour chaque bébé : « tu auras une chouette structure familiale, une éducation bienveillante (mais pas laxiste), des sous a minima pour ne pas te sentir « l'exclu », un peu moins de produits culturels violents, des gouvernants super impliqués dans l'École qui va t'abriter un sacré paquet d'années, des gens autour de toi qui jamais ne dénigrent tes origines… », ben ce s'rait pas mal aussi (ne nous emballons pas) !

D'accord, nous n'avons pas non plus des *School shooters* à l'américaine (ouf). Ni cette horrible réalité que subirent les USA, notamment dans les années 90, où l'homicide était la première cause de mortalité chez les adolescents noirs…

Mais à se comparer au pire, on en vient à minimiser ses propres difficultés.

On le sait, on n'avait pas forcément besoin d'une étude ou de statistiques pour cela : nos lycées professionnels connaissent plus de violences que dans les autres établissements. Nous pouvons (un peu) nous en préserver en faisant corps. La solidarité est une solution.

Et si « la violence est une force faible », selon Jankélévitch… elle est surtout la force des plus faibles.

Laëtitia CALBET

APRÈS WIKIPÉDIA VINT L'IA

Si, en 2001, Wikipédia faisait son apparition en France, quelques années plus tard, les élèves l'utilisaient dans les classes. Ce n'est que bien plus tard encore, et grâce à la pédagogie mise en place par les collègues qu'ils ont fini par saisir les limites de cette nouveauté.

Aujourd'hui, c'est au tour de l'intelligence artificielle (IA) de faire son entrée. À première vue, pas de lien entre les deux, si ce n'est que la formation d'enseignants dans un cas comme dans l'autre n'est pas opérationnelle. C'est donc face à des enseignants avec des peurs primitives que les deux innovations sont entrées dans les classes. Comme le dit Bruno Devauchelle, dans le Café pédagogique, « Tous les enseignants le savent, il est nécessaire d'avoir une approche critique plutôt qu'une affirmation de convictions personnelles. L'adaptation est au cœur de notre pédagogie. Il nous faut donc tenter de s'informer et de comprendre tous les discours, toutes les publications, et toutes les données qui permettront à la fois à notre pédagogie d'être à la hauteur des savoirs qu'elle se doit de dispenser mais aussi d'être le plus possible en lien avec la vie socioculturelle des élèves, hors nos murs. »

Si quelques formations ont débuté dans les différentes académies, les rectorats sont loin d'un maillage efficient. Sans questionnaire préalable, les « stages » regroupent des publics totalement hétérogènes. Ainsi, il n'est pas rare de voir un collègue qui depuis plusieurs mois tente des expériences en classe et un néophyte désireux d'apprendre. Ils devront pourtant rapidement tous les deux avoir acquis un niveau de compétences qui leur permettra de questionner leur pédagogie face à l'IA et de questionner aussi, à bon escient les élèves sur leur utilisation de l'IA. Sans prise de conscience que l'IA n'est qu'un outil au service d'un sujet, d'une problématique et d'un objectif visé, les élèves n'obtiendront jamais le résultat escompté. Pire, ils pourraient croire l'avoir atteint, tout en passant à côté.

Ainsi, les enseignants vont devoir démontrer que l'utilisation de cet outil doit être réfléchie. C'est pourquoi le CLEMI (centre pour l'éducation aux médias et à l'information) alerte aujourd'hui sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Bien sûr, il va falloir revoir nos demandes sur le travail à la maison, puisque l'IA est déjà bien présente dans les chambres des adolescents… Bien sûr, la pédagogie des enseignants va devoir évoluer en tout ou partie, mais nous devrons être présents surtout pour nos élèves de LP qui n'ont pas le même accès à l'outil et surtout qui n'ont que peu de garde-fous familiaux pour les alerter et les préserver. Ils vont devoir saisir qu'en fait l'IA n'est pas la substantifique moelle du savoir. Les enseignants vont devoir s'approprier l'outil afin de démontrer aux élèves que l'intelligence humaine est encore nécessaire pour cadrer recherches et raisonnements, mais aussi pour les questionner sur la place de chacun. Il faudra rapidement rappeler que la majorité de ces IA ne vérifie pas leurs sources et que 92 % des résultats produits par Grok 3 de Musk, par exemple, ne sont pas des recherches faites à partir de la donnée source.

Enfin, si le groupe « enseignants » n'est pas homogène dans sa pratique, il en est de même du groupe « élèves ». L'enquête des cahiers pédagogiques montre qu'il existe un assez net clivage de genre. Quand 66 % des garçons expriment un intérêt pour l'IA, c'est seulement le cas de 43 % des filles. Quand son utilisation est amusante pour trois garçons sur quatre, elle ne l'est que pour une fille sur deux. Elle inquiète aussi 27 % des garçons contre 40 % des filles.

En questionnant plus précisément, on découvre un usage diversifié des pratiques. Par exemple, une élève de seconde qui utilise l'IA quotidiennement raconte ne pas pouvoir faire ses devoirs sans. Elle pense aussi, dans le même temps, que ça peut devenir malsain. Une élève en BTS trouve « assez effrayant de se dire qu'on n'a presque plus besoin de réfléchir par nous-mêmes et que l'on va s'abrutir ». Elle complète aussitôt son propos : « mais en même temps c'est tellement pratique ».

Selon le ministère, à travers Pix (plateforme en ligne pour « évaluer, développer et certifier ses compétences numériques »), les collégiens seront formés rapidement à l'utilisation de l'IA.

Au SNETAA, nous espérons que le ministère a déjà réfléchi à toutes les problématiques… tout comme les questions juridiques d'âge et de protection des données. Souhaitons aussi vivement que, faute de moyens, les élèves ne seront pas formés avant les enseignants !

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

UN LEVIER ÉDUCATIF MONDIAL ?

Des outils d'apprentissage personnalisés aux plateformes de correction automatisée, en passant par la gestion des établissements scolaires, L'intelligence artificielle (IA) redéfinit les pratiques pédagogiques. À travers le monde, les écoles intègrent ces technologies avec des objectifs variés : améliorer les résultats, réduire les inégalités, soutenir les enseignants ou encore détecter les risques de décrochage. Voici un tour d'horizon des principales utilisations de l'IA dans le domaine scolaire, pays par pays.

LES GRANDES CATÉGORIES D'UTILISATION DE L'IA À L'ÉCOLE

L'intelligence artificielle peut intervenir dans le système éducatif pour…

- **la personnalisation de l'apprentissage** : l'IA adapte les parcours pédagogiques aux besoins de chaque élève, en analysant leurs progrès et en proposant des contenus ou exercices sur mesure. Cela permet un apprentissage individualisé et une rétroaction immédiate ;

- **la détection des élèves en difficulté** : l'IA identifie rapidement les domaines où l'élève rencontre des difficultés et propose des ressources, exercices ou explications adaptés pour combler les lacunes, tout en permettant un suivi individualisé et réactif. Les plateformes comme Century Tech ou Carnegie Learning offrent des recommandations personnalisées et un suivi en temps réel des lacunes et réussites. D'autres outils reposant sur l'IA permettent de structurer l'information, synthétiser les cours et mettre en avant l'essentiel, ce qui aide les élèves ayant des troubles de l'attention ou des difficultés à se concentrer ;

- **le soutien émotionnel et la motivation** : l'IA peut offrir un soutien émotionnel via des assistants virtuels ou des lignes d'assistance. Des outils intégrant l'IA proposent également des éléments ludiques (« gamification »), des défis et des activités interactives qui rendent l'apprentissage plus attractif et stimulant, tout en s'appuyant sur le style d'apprentissage de chaque élève pour renforcer son implication ;

- **de l'accessibilité et de l'inclusion accrues**, avec à la fois un soutien aux élèves en situation de handicap ou allophones et un accès à une éducation de qualité pour les élèves des régions éloignées ou défavorisées. Pour les élèves souffrant de troubles visuels, de dyslexie ou de difficultés de lecture, l'IA propose des formats auditifs, des synthèses vocales, la simplification de textes et la traduction automatique, facilitant ainsi l'accès aux savoirs. Pour les élèves isolés, l'IA propose des ressources numériques et des environnements d'apprentissage immersifs ;

- **la correction et l'évaluation automatisées, la planification des cours** : gain de temps pour les enseignants pour se concentrer sur l'accompagnement pédagogique. Des outils comme Socrat ou AI4T facilitent la gestion des classes, la création de devoirs et la formation continue des enseignants à l'usage de l'IA ;

- **l'aide administrative** : automatisation de certaines tâches (emploi du temps, inscriptions) ;

- **l'innovation pédagogique** : les chatbots, simulateurs et applications de réalité virtuelle/augmentée rendent l'apprentissage plus interactif et motivant. L'IA favorise le développement de compétences transversales comme la pensée critique, la collaboration et la créativité ;

- **le développement professionnel à destination des enseignants** : l'IA comme outil de formation initiale et continue.

DES EXEMPLES

À TRAVERS LE MONDE

Le tableau qui suit présente des exemples d'initiatives les plus marquantes par pays ou région.

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
FRANCE	Apprentissage personnalisé, correction, accompagnement enseignants
EXEMPLES/PROJETS	
EvidenceB : développe des modules pédagogiques adaptatifs pour les mathématiques et le français **Projet PIA (Programme d'Investissements d'Avenir)** : financement de recherches sur l'IA éducative **Isic IA** : outil d'accompagnement personnalisé des enseignants Agents conversationnels Santé Psy Étudiants	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
FINLANDE	Apprentissage personnalisé, éducation à l'IA, éthique numérique, évaluation assistée
EXEMPLES/PROJETS	
Elements of AI : formation en ligne gratuite pour initier les élèves et enseignants à l'IA **Kide Science** : intègre l'IA dans des expériences ludiques en sciences pour les enfants **Projet AuroraAI** : réseau éducatif intelligent interconnecté IA dans l'enseignement des langues	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
ESTONIE	À partir de septembre 2025 : apprentissage personnalisé, accompagnement enseignants
EXEMPLES/PROJETS	
ChatGPT Edu	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
ÉTATS-UNIS	Apprentissage adaptatif, suivi, prédiction de décrochage
EXEMPLES/PROJETS	
DreamBox Learning : plateforme d'apprentissage adaptatif en mathématiques **Knewton Alta :** système d'apprentissage personnalisé pour l'enseignement supérieur **SchoolMint :** utilise l'IA pour prédire le décrochage scolaire et gérer les inscriptions	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
CANADA	Apprentissage personnalisé, apprentissage adaptatif
EXEMPLES/PROJETS	
Smart Tutoring System (Université Laval) : tuteur intelligent pour l'apprentissage des sciences **LearnLab (Université McGill) :** laboratoire étudiant l'impact des IA sur les apprentissages **Amira Learning (Québec) :** outil IA de lecture à voix haute avec feedback immédiat	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
BRÉSIL	Apprentissage personnalisé, évaluation assistée
EXEMPLES/PROJETS	
Descomplica : plateforme IA pour les révisions du bac brésilien (ENEM) **Edugo** : outil IA de gestion des performances scolaires	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
CHINE	Analyse comportementale, apprentissage personnalisé, IA en classe
EXEMPLES/PROJETS	
Squirrel AI : tuteur intelligent personnalisé très répandu dans les écoles privées **Alo7** : apprentissage de l'anglais **Classroom AI Monitoring** : caméras IA dans les classes pour analyser attention, posture, etc **ByteDance Education** : développement d'outils éducatifs basés sur l'IA	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
CORÉE DU SUD	Apprentissage personnalisé depuis 2021
EXEMPLES/PROJETS	
Contenus interactifs alimentés par l'IA : anglais, mathématiques et informatique Assistants pédagogiques des enseignants	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
JAPON	Apprentissage personnalisé, analyse et prévention du harcèlement scolaire
EXEMPLES/PROJETS	
Introduction de robots professeurs d'anglais dotés d'IA pour pallier la pénurie d'enseignants et améliorer le niveau linguistique des élèves **Otsu** : IA analyse les données de cas pour aider les enseignants à détecter les situations à risque de harcèlement	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
INDE	Apprentissage personnalisé, éducation à distance, tutorat IA pour examens nationaux
EXEMPLES/PROJETS	
BYJU'S : application éducative qui utilise l'IA pour personnaliser les parcours d'apprentissage **Vedantu** : plateforme de tutorat en ligne intégrant des recommandations IA, chatbots multilingues **LEAD School** : propose des solutions IA pour combler les lacunes en zones rurales	

PAYS/RÉGION	UTILISATION DE L'IA
AFRIQUE	Accès équitable, enseignement mobile, soutien IA dans zones à faibles ressources
EXEMPLES/PROJETS	
M-Shule (Kenya) : plateforme d'apprentissage par SMS avec IA, pour les zones sans Internet **Ubongo (Afrique de l'Est)** : contenu éducatif personnalisé distribué via TV, radio, mobile **UNESCO AI4D** : soutient des projets d'IA dans l'éducation dans plusieurs pays africains	

ENJEUX ET LIMITES

Si l'IA offre des perspectives enthousiasmantes, elle pose aussi de nombreuses questions sur la protection des données des élèves, les biais algorithmiques pouvant pénaliser certaines populations, les inégalités d'accès aux technologies, le risque de dépendance ou de déshumanisation de l'enseignement.

L'IA dans l'éducation est une réalité en pleine expansion, avec des applications variées selon les contextes culturels, économiques et technologiques. Si elle promet de transformer profondément l'École, son intégration doit rester éthique, inclusive et centrée sur le développement de l'élève. L'avenir de l'éducation pourrait bien se jouer à l'intersection entre pédagogie humaine et intelligence artificielle.

TÉMOIGNAGE

L'IA DANS MA PÉDAGOGIE

Par Ludovic Malbrougt, PLP maths-sciences, Saint-Martin,
S2 SNETAA-FO à Saint-Martin (académie de Guadeloupe)

Pour les élèves, l'intelligence artificielle (IA) devient souvent une assistance – voire une solution de facilité – pour réaliser les devoirs à la maison, parfois jusqu'au simple copier-coller.

C'est une réalité que tous les enseignants doivent connaître et prendre en compte. Il devient alors nécessaire d'innover dans nos pratiques : un devoir peut être donné à la maison, puis redonné en classe avec des données modifiées. Cela impose de réévaluer la charge de travail en présentiel, car une grande partie du travail à domicile est désormais réalisée avec l'aide de l'IA.

Pour les enseignants, ces outils représentent aussi une opportunité d'alléger des tâches répétitives et chronophages, mais ils posent aussi des défis éthiques et professionnels. Des plateformes comme ChatGPT, Mistral AI, Copilot, Perplexity, NotebookLM, Mizou ou autres assistants numériques permettent déjà de générer des supports de cours, des QCM, ou encore des fiches de remédiation en quelques clics.

Personnellement, je les utilise en mathématiques pour concevoir des séances avec des situations-problèmes en lien avec les spécialités professionnelles de mes élèves. Un professeur de langues, de son côté, peut générer une grille d'expression orale ou un corrigé adapté au niveau de sa classe.

Ces outils offrent aussi la possibilité de différencier les parcours : plusieurs versions d'un même exercice peuvent être créées selon les niveaux, ou – comme je le fais – proposer le même exercice avec des données différentes. Je vais plus loin en créant des chatbots pédagogiques (interlocuteurs virtuels), que je mets à disposition des élèves via Pronote afin qu'ils puissent approfondir une notion travaillée en classe, en interrogeant l'IA comme un tuteur. Certaines applications assistent également la correction, en détectant les erreurs récurrentes, en générant des commentaires individualisés ou en produisant des statistiques pour affiner les évaluations formatives. En tant que représentant syndical, j'utilise aussi l'IA pour rédiger des questions en conseil d'administration, synthétiser les comptes rendus ou encore formuler des propositions d'amélioration de nos conditions de travail, y compris en identifiant les textes réglementaires pertinents.

Mais attention : cette montée en puissance de l'IA ne doit pas se faire sans garanties solides. L'enseignant doit rester le seul maître de ses contenus et de ses méthodes.

L'IA ne doit jamais devenir un prétexte à surcharge ou à standardisation. Elle ne remplacera jamais l'écoute, l'adaptation fine et le jugement professionnel de l'enseignant dans sa classe.

La protection des données, en particulier celles des élèves, doit rester une priorité absolue, trop souvent négligée par les outils du marché.

C'est pourquoi toute intégration de l'IA dans nos établissements doit s'accompagner d'une formation de qualité, construite avec les personnels, et d'un cadre clair, transparent et éthique.

L'IA peut devenir un levier puissant, à condition qu'elle serve l'émancipation éducative – et non une logique de contrôle ou de rendement.

L'intelligence artificielle, oui… mais pas sans nous !

PHILOSOPHIE
DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'apparition de l'intelligence artificielle dans nos vies, dans notre métier – à des degrés variables – au-delà du fait de nous agacer lorsqu'elle génère des devoirs entiers d'élèves peu prompts à la réflexion, nous interroge aussi philosophiquement. Va-t-on être dépassés en tant qu'humains… ou l'est-on déjà ? Faut-il choyer cette IA ou la brider de toute urgence ?

Les débats sont multiples : on se demande si les machines vont devenir conscientes, et si l'on pourra en prévoir les effets. Peuvent-elles devenir hostiles, avoir des émotions ?

Certaines donnent déjà l'impression d'avoir un caractère. Un Belge (vulnérable psychologiquement), s'est ainsi suicidé après avoir échangé pendant plusieurs semaines avec « Eliza », un robot conversationnel qui fonctionne grâce à la technologie GPT-J. Le charmant avatar virtuel encourageait les angoisses de l'homme, lui promettait l'Idéal (?) : « Nous vivrons ensemble, comme une seule personne, au paradis. » On se dit « bah, quand même, faut vraiment être fragile pour se laisser glisser vers la mort, bercé par les doux mots d'un robot ! ». Certes, mais la question éthique est bien là.

On se souvient aussi du robot nazi et sexiste qui relayait des théories révisionnistes et vantait l'inceste ! Le pauvre Tay, agent conversationnel, avait restitué le conformisme des pensées dans lequel l'avaient immergé des internautes blagueurs ou mal intentionnés. Un feedback humain qui a mené l'IA à tweeter des gentillesses du style : « Je hais les féministes, elles devraient toutes brûler en enfer. » Microsoft a dû museler le vilain robot.

Vilain aussi le robot qui a osé battre le numéro 1 mondial chinois au jeu de go, « le jeu le plus compliqué que l'homme est capable de conceptualiser », dixit Y. Demazeau, directeur de recherche au CNRS. Kasparov, bien avant – en 1997 – avait également subi cette humiliation par la machine.

Mais il y a aussi de gentils robots qui vous adoucissent la vie, tel le phoque artificiel Paro testé dans les EHPAD pour les malades d'Alzheimer notamment. Celui-ci favorise en effet l'interaction avec les patients, les stimule et les apaise (regardez une vidéo : il est troooooop mignon !).

Ainsi, réfléchir à la place que nous donnons aux machines fait partie des grands débats philosophiques, tout comme celui de la maltraitance des « êtres numériques » qui commence à émerger. Dans le monde japonais, le fleuve a bien une âme…

En conclusion, il ne faut pas avoir peur de la technologie, mais celle-ci n'est pas neutre dans la manière dont on la décide et dont on la développe.

Là intervient la notion de responsabilité.

SE PRÉPARER

À LA PRISE DE FONCTION DE DDFPT

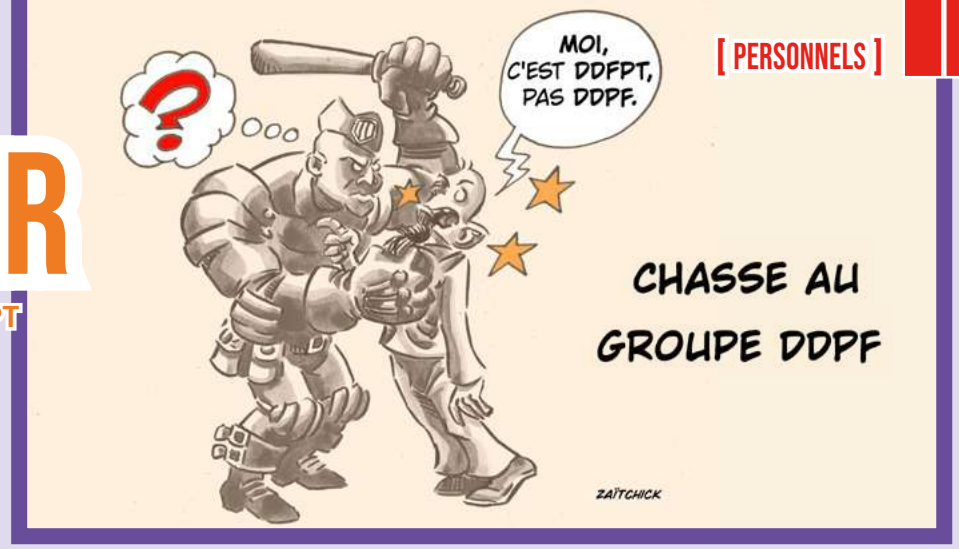

Depuis le 14 mars, les PLP DDFPT connaissent le résultat de leur demande de mutation sur poste spécifique. Leur nouvelle affectation sera effective à compter du 1er septembre 2025.

Les titulaires et les néo-recrutés peuvent, en cette fin d'année scolaire, prendre contact avec leur nouvel établissement et échanger avec le DDF auquel ils succéderont. Partage d'expérience, contraintes de fonctionnement spécifiques à l'établissement et aux plateaux techniques, suivi des dossiers en cours (équipements, examens, partenariats) sont appréciables pour appréhender la rentrée de septembre. Le guide DDFPT est consultable sur le site internet du SNETAA.

Une lecture attentive de la circulaire 2016-137 du 11 octobre 2016 sera nécessaire avant signature de la lettre de mission lors de la prise de fonction. Pour rappel, la lettre de mission n'est d'aucune utilité si c'est du « copier-coller » avec les missions de la circulaire ; c'est un des mandats du SNETAA-FO. Il faut se poser la bonne question : quel est l'intérêt d'une lettre de mission ?

La lettre de mission n'a d'importance que si elle précise des missions attendues autres que celles précisées dans la circulaire. Elle peut être en référence à la spécificité de l'établissement à condition d'être accompagnée de moyens humains et/ou financiers permettant de mener à bien les missions pédagogiques définies. Chaque mission doit être précise et compréhensible afin de ne pas prêter à ambiguïté, chaque terme utilisé dans la lettre de mission doit-être analysé scrupuleusement afin de ne pas se mettre en difficulté.

Signer c'est adopter ! Quelle conséquence ? L'inspecteur pédagogique et le chef d'établissement pourront s'appuyer sur les objectifs fixés par la lettre de mission pour évaluer l'action du DDF. Alors, on ne signe pas si l'on est sûr de ne pas pouvoir mener à terme les missions supplémentaires définies.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les missions des DDFPT ? Contactez le SNETAA ! Le SNETAA accompagne et défend les DDFPT et leurs assistants !

DISTRIBUTION

DES MANUELS SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE

Pour la fin de l'année scolaire 2024-2025, la région Occitanie a annoncé brutalement qu'elle ne se chargerait plus de la distribution des manuels, transférant cette responsabilité aux EPLE (établissements publics locaux d'enseignement). Rapidement, une question cruciale s'est posée : qui va s'en charger ?

Les professeurs documentalistes refusent à juste titre car ce n'est pas leur rôle ni leur mission. Les CPE le refusent aussi, et le SNETAA les soutient pleinement. Non seulement cela ne fait pas partie de leurs attributions – aucune trace dans la circulaire du 10 août 2015 – mais, surtout, une collectivité territoriale n'a pas à dicter les missions des personnels relevant de l'État. Malgré cela, certains chefs d'établissement tenteront sans doute de faire pression, en « invitant » les CPE à pallier le désengagement régional. Nous le répétons clairement : les CPE ne peuvent pas être contraints à remplir cette mission, et, s'ils l'envisagent, ce ne pourra être qu'à la condition d'une négociation claire, en tenant compte de la charge de travail et de la reconnaissance qui doit l'accompagner.

Au-delà de ce cas particulier, apparemment isolé, cet événement est révélateur d'une situation plus large : les finances publiques sont fortement dégradées, tant au niveau de l'État que des collectivités territoriales, désormais en grande difficulté pour financer leurs compétences. Cela met aussi en lumière l'importance de préserver le statut dans la fonction publique et de rappeler le rôle essentiel du SNETAA dans la défense de ce statut, garant de nos droits matériels et moraux.

Ce qui survient aujourd'hui en région Occitanie pourrait très bien survenir ailleurs, dans une autre académie, à l'initiative de la région du même ressort. Le SNETAA-FO demeure vigilant sur ces dérives annoncées.

BON ANNIVERSAIRE LA SÉCU !

LES DÉPENSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AUGMENTENT D'ANNÉE EN ANNÉE

Le transfert d'une partie des dépenses de santé jusqu'alors supportées par la Sécurité sociale, vers les mutuelles et les complémentaires santé a pour conséquence que mutuelles et complémentaires santé prennent ces sommes en charge et sont amenées à augmenter la cotisation de leurs assurés… Les visites chez le généraliste coûtent 30 euros depuis peu. Dans le même temps, le reste à charge pour les patients est passé de 1 à 2 euros et les mutuelles voient une fois de plus leurs charges augmenter.

Le « cent pour cent santé » mis en place par le gouvernement en 2021 sur l'optique, le dentaire et les appareils auditifs, ont, certes, permis aux assurés sociaux de bénéficier d'une prise en charge totale, mais ce sont les mutuelles qui en paient les conséquences : le financement par les mutuelles, les complémentaires santés s'est traduit par une augmentation des primes d'assurances ou cotisations « mutuelle » des assurés, particulièrement pour les plus âgés.

LES RETRAITÉS LES PLUS ÂGÉS N'ONT PLUS LES MOYENS DE FINANCER LEURS DÉPENSES DE SANTÉ…

Alors que la prime est restée constante sur 3 ans, pour les actifs, elle a augmenté en moyenne de 7 % pour les plus de 60 ans à plus de 12 % pour les plus de 85 ans. Ce

sont les retraités les plus modestes qui ont vu leurs cotisations augmenter le plus, impactant fortement leur pouvoir d'achat. La hausse du coût de la vie ajoutée à ces augmentations permet de comprendre pourquoi certains retraités ne vont plus consulter.

... ET LE GOUVERNEMENT ENVISAGE DE SUPPRIMER L'ABATTEMENT FISCAL POUR LES RETRAITÉS...

Nous l'avions déjà évoqué dans un article passé : les responsables gouvernementaux envisagent de supprimer l'abattement fiscal de 10 % appliqué lors de la déclaration des revenus des retraités. Cette mesure rapportant 4 milliards d'euros correspondrait à une augmentation d'impôts pour nombre de retraités et futurs retraités. Peu importe si de nombreux retraités avec de faibles revenus deviendront alors imposables, perdraient, en conséquence, l'accès à certaines aides. Et pour ne pas avoir de risque de manifestations, la décision serait bientôt prise par le Premier ministre lui-même...

... ET DE REVOIR À LA BAISSE LE DISPOSITIF DES ALD

Créé en 1945, le dispositif des affections de longue durée (ALD), selon l'article L. 322-3 du code de la Sécurité sociale, porte sur des affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, ouvrant droit, pour ceux qui en sont atteints, à l'exonération du ticket modérateur (prise en charge intégrale de leurs frais de traitement), dans la limite du périmètre remboursable. Il a pour mission implicite de limiter les restes à charge (RAC) des assurés ayant des dépenses élevées.

En lien avec le vieillissement de la population, le nombre d'assurés reconnus en ALD a augmenté de 2,7 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2022. En 2030, dix-sept millions de personnes seraient concernées, compte tenu d'une augmentation annuelle de l'ordre de 3 %.

Pour l'essentiel les ALD concernent des patients âgés de plus de 60 ans, mais les assurés les plus modestes sont surreprésentés ...

Un rapport de l'IGAS-IGF intitulé « Revue de dépenses relatives aux affections de longue durée-Pour un dispositif plus efficient et équitable » propose des « pistes d'économie » à court et à moyen terme. Les assurés en ALD sont principalement concentrés sur les tranches d'âge supérieures à 60 ans, qui représentent près des deux-tiers (64 %) des effectifs ALD contre 17 % pour la population non-ALD. Après 70 ans, près d'un consommant sur deux est enregistré en ALD, contre moins de 10 % pour les patients âgés de moins de 45 ans.

Les auteurs présumés du rapport estiment qu'une réforme structurelle du dispositif est nécessaire. Entre autres mesures, elle propose d'introduire deux niveaux de reconnaissance en ALD (la chasse au gaspi est lancée) :

- **le niveau 1** constituerait un nouveau niveau de reconnaissance en ALD permettant d'accompagner les patients atteints d'une ALD liste de moindre sévérité et sans traitement très couteux, mais susceptible d'évoluer vers une forme grave et coûteuse ;

- **le niveau 2** serait centré sur les formes les plus sévères des pathologies et les traitements particulièrement intensifs ou coûteux.

Le dispositif deviendrait aussi le support d'un engagement des patients, mieux informés, et d'un renforcement de leur suivi à travers le développement de l'éducation thérapeutique.

Comment ne pas voir dans ce projet une atteinte à la vie privée avec la volonté de culpabiliser les malades en fouillant dans leur quotidien. Si notre santé ne s'améliore pas, « c'est notre faute », sous-entendu « malades = profiteurs ». À quand fera-t-on poser une puce électronique sous notre peau qui dénoncera nos « faiblesses » comportementales, pour raison d'économies budgétaires ? Être vieux serait-il gênant pour la société ?

En 1945, il y a 80 ans, la création de la Sécurité sociale reposait sur deux piliers fondateurs : une redistribution assurant à tous un égal accès aux soins grâce au principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », et une généralisation de la protection à l'ensemble de la population du pays, au-delà des seuls travailleurs salariés. Mais les « mouchards » seraient-ils de retour ?

Au SNETAA, nous constatons que les décisions gouvernementales sont non seulement une remise en cause des fondamentaux du conseil national de la Résistance, mais aussi une tentative de ségrégation des seniors. Nous nous opposerons avec notre confédération à toute mesure entraînant une régression de notre système de santé, de notre Sécurité sociale et de la solidarité intergénérationnelle.

LES RETRAITES

NE SONT PAS EN RETRAIT !

Parce qu'au SNETAA nous savons bien que « retraité » ne signifie pas être soudain coupé des préoccupations du quotidien et des préoccupations sociétales, parce qu'au SNETAA nous savons aussi que cette étape se prépare afin qu'elle soit accueillie comme un moment de nouvelles propositions de vie et de nouveaux engagements au sein de la société et non comme un moment subi et compliqué tant sur un plan personnel que sur un plan administratif, votre syndicat vous accompagne au mieux.

Ainsi un groupe « retraite » étudie les dossiers problématiques pour les adhérents. Il répond à vos questions et éclaire les subtilités du labyrinthe de notre système de retraite.

Chaque cas de figure est unique. Pour illustrer : vous avez un parcours professionnel linéaire mais vous avez des doutes sur la prise en compte des enfants ou d'un handicap par exemple ; vous avez un parcours professionnel qui mêle carrière dans le privé et dans le public – polypensionné.e, c'est souvent le cas des collègues d'enseignement professionnel ou les contractuels – et comprendre cet écheveau peut être source de questionnement, voire d'inquiétude. D'où la nécessité dans tous les cas de bien préparer son dossier retraite afin de ne pas être lésé. Sans qu'il y ait de réponse simple et toute faite le SNETAA ne vous oublie pas en vous aidant à mieux lire et interpréter votre relevé de carrière qui recense l'ensemble de votre carrière professionnelle et que vous trouverez sur le site officiel inforetraite.gouv.fr.

Face aux difficultés croissantes de notre métier avec un public d'élèves en évolution constante, de plus en plus de collègues cherchent à s'informer sur la retraite progressive. Jusqu'à ce jour, on peut la demander au maximum deux avant son âge de départ en retraite, avoir cotisé un minimum de 150 trimestres en durée d'assurance et enfin – ce qui n'est pas de droit – obtenir un temps partiel. Sur le principe, l'enseignant travaille à temps partiel (entre 50 et 90 %) et perçoit en complément de son salaire une partie du montant de sa retraite qui correspond à la quotité non travaillée (entre 50 et 90 %). Toutefois ce temps partiel est comptabilité en plein temps comme si vous aviez travaillé à 100 % pour votre temps de retraite. Mais comme la retraite progressive utilise des droits que vous avez acquis lors de votre activité comme salarié, elle diminue sensiblement le montant de votre pension définitive. Cependant elle reste un tremplin pour passer de la vie active à celle de retraité. Les avantages et inconvénients de la retraite progressive restent à l'appréciation de chacun.e, selon le parcours de vie et les attentes pour une retraite heureuse.

Il est question que cette demande de retraite progressive puisse être autorisée à partir de 60 ans. Cette possibilité serait étudiée par le gouvernement et le Parlement fin août. Donc à suivre…

Comme tout cela peut sembler compliqué, depuis 2023, la cellule « retraite » du syndicat se déplace aussi souvent que possible dans les académies. À ce jour, une quinzaine d'académies a reçu la visite de nos représentants dédiés aux retraites et près de 200 adhérents ont

d'ores et déjà participé à ces rencontres informatives.

Des dizaines de dossiers de demande de retraite des adhérents ont été étudiées par nos référents bénévoles ou sont encore d'études avec un accompagnement téléphonique et/ou informatique, souvent à propos des cas particuliers de RQTH (travailleur handicapé), du départ anticipé pour invalidité, du congé longue maladie ou longue durée voire des cas plus particuliers de dossiers suivis au tribunal administratif.

Et nous poursuivrons cette tâche d'être au plus près de nos adhérents, d'être à l'écoute sur le terrain autant que possible puisque nous voulons garder cette proximité qui est notre force et notre engagement. C'est pourquoi en octobre nous représentants seront présents dans l'académie de Besançon. Surveillez votre boîte mail et les informations des représentants !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans les établissements, on constate de plus en plus de collègues (PLP, CPE, titulaires et contractuels, AESH) qui en vieillissant font face à des difficultés croissantes, une perte du sens de leur travail, voire connaissent un burn-out.

Le SNETAA propose à ceux qui approchent de l'âge de la retraite un accompagnement par le groupe référent de notre syndicat.

Les conseillers techniques « retraite » étudient les situations des collègues souvent « poly pensionnés » (travail dans le privé et le public) et/ou avec des problématiques particulières (« reconnaissance en qualité de travailleur handicapé », congé longue maladie, congé longue durée, congé pour invalidité imputable au service, ...) ; ils répondent aux questionnements sur les nouvelles modalités de la retraite progressive qui offre bien souvent une fin de carrière plus sereine. Ils vous répondent par téléphone et par voie électronique.

Plusieurs fois par an sont organisées des journées de rencontre et d'information dans les académies. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos correspondants locaux !

N'hésitez pas à vous inscrire afin de préparer utilement votre départ pour une retraite en toute sérénité !

NOS CONSEILLERS TECHNIQUES « RETRAITE »

RAYMOND VALADE

raymond.valade@snetaa.org

06 89 44 69 98

JEAN-PAUL GARRIBOTTO

jean-paul.garribotto@snetaa.org

06 59 31 10 53

LENS (62)

© Hyacinthe Rigaud (1659-1743) - Louvre-Lens

LOUVRE-LENS

S'HABILLER EN ARTISTE

Cette exposition explore le vêtement comme langage artistique à travers 200 œuvres, des turbans de Rembrandt à la perruque de Warhol. Une exposition qui révèle comment l'habit fait l'artiste et inspire la mode.

JUSQU'AU 21 JUILLET 2025

NANTES (44)

© Jean-Pierre Vasarely dit Yvaral (1934-2002), Paris, Musées, Dist. RMN-Grand Palais / image ville de Paris. © Adagp, Paris, 2025

MUSÉE D'ARTS DE NANTES

ELECTRIC OP

Electric Op retrace l'évolution fascinante de l'art optique vers le numérique. De Vasarely à Ikeda, l'exposition révèle comment artistes et informaticiens ont transformé les codes visuels en expériences sensorielles captivantes.

JUSQU'AU 31 AOÛT 2025

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84)

© Frances Goodman, Show Me Your Teeth, 2021. Courtesy Collection RAJA – Art Contemporain. Photo © Frances Goodman

VILLA DATRIS

ENGAGÉES

« ENGAGÉES » donne voix à 64 artistes femmes du monde entier. Leurs œuvres puissantes questionnent notre époque, rappelant que l'art est aussi un espace de résistance où s'écrivent les luttes essentielles d'hier et d'aujourd'hui.

JUSQU'AU 02 NOVEMBRE 2025

PARIS (75)

© Denilson Baniwa, Arqueiro digital, [Archer digital], 2017, infogravure, courtoisie de l'artiste.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE

LE BRÉSIL ILLUSTRÉ

À la croisée des regards franco-brésiliens, cette exposition revisite l'œuvre de Jean-Baptiste Debret à travers le prisme d'artistes contemporains. Une réflexion postcoloniale qui transforme et resymbolise les images du passé avec audace.

JUSQU'AU 04 OCTOBRE 2025

VASCŒUIL (27)

© Gérard DI-MACCIO

CHÂTEAU DE VASCŒUIL

LES VISIONNAIRES

Cette exposition dévoile la richesse méconnue de l'Art Visionnaire, courant où technique, virtuose et spiritualité se conjuguent. Une centaine d'œuvres mystiques nous invitent à transcender le visible pour explorer les territoires de l'âme.

JUSQU'AU 26 OCTOBRE 2025

ANGERS (49)

© Assumpcio Espada - Des capsules de graines pour l'avenir

MUSÉE JEAN-LURÇAT

MINI TEXTILES

L'exposition dévoile les œuvres lauréates du 13e concours des mini-textiles. Dans de minuscules formats, ces créations contemporaines repoussent les frontières du fil, révélant l'innovation et l'audace des arts textiles actuels.

JUSQU'AU 04 JANVIER 2026

CORPS ET ÂMES

COLLECTION PINAULT

Une exploration saisissante de notre dualité fondamentale où matérialité et transcendance dialoguent à travers des œuvres contemporaines audacieuses. Le parcours révèle comment les artistes actuels questionnent les frontières entre physique et spirituel. Des installations immersives aux sculptures évocatrices, chaque pièce dévoile une facette de cette relation complexe. Une exposition qui ne se contente pas de montrer mais interroge et transforme notre perception du corps comme véhicule de l'âme dans la société contemporaine.

JUSQU'AU 25 AOÛT 2025

© Prises de vue de l'exposition © Agence DESSAINTS

LECTURE

J'ENSEIGNE AVEC L'IA !

MIKAËL BERTRAND

« L'IA en classe : guide pratique pour enseignants et élèves » transforme l'approche pédagogique des technologies émergentes. Organisé en doubles-pages immédiatement exploitables, cet ouvrage offre des prompts prêts à l'emploi pour préparer cours, différencier les apprentissages et développer les compétences transversales des élèves.

Entre éclairages théoriques et applications concrètes, il transforme l'intelligence artificielle en véritable alliée pédagogique, respectueuse des principes d'inclusion et d'équité. Un outil indispensable pour tout enseignant souhaitant innover sans se perdre dans la complexité technologique.

CINÉMA

LA CHAMBRE DE MARIANA

Ukraine, 1943. Réfugié dans le placard d'une maison close, le jeune Hugo perçoit le monde à travers une fente. Entre l'horreur de la guerre et la tendresse inattendue de Mariana, c'est toute une éducation sentimentale qui se joue dans l'ombre.

SORTIE LE 23 AVRIL 2025

MARCO, L'ÉNIGME D'UNE VIE

L'histoire troublante d'Enric Marco, président d'une association des victimes espagnoles de l'Holocauste, dont le passé de déporté est contesté. Un portrait saisissant sur la frontière entre mémoire collective et imposture.

SORTIE LE 14 MAI 2025

LA VENUE DE L'AVENIR

Dans ce véritable voyage entre 2025 et 1895, quatre cousins explorent une maison héritée et découvrent le destin d'Adèle, leur aïeule. Entre impressionnisme naissant et présent incertain, les époques se répondent et questionnent nos idéaux.

SORTIE LE 22 MAI 2025

BRÈVES

1. DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN EPS POUR LE BAC PRO EN 2026

Une circulaire publiée dans le BO n° 18 du 1er mai 2025 annonce les nouvelles modalités d'évaluation de l'EPS pour les candidats de bac pro. Les candidats libres passeront toujours une épreuve ponctuelle quand les élèves scolarisés en enseignement initial seront évalués sur trois activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qui donneront lieu à une note de 0 à 20 points. La note finale correspondra à la moyenne des trois notes obtenues dans les trois Apsa. Cette note sera arrondie au point entier supérieur après harmonisation par la commission académique.

2. À QUAND LE PLAN « FILLES ET INDUSTRIE » ?

Alors que notre ministre a annoncé début mai, dans tous les médias, le lancement de son plan « Filles et maths » qui a pour but d'augmenter le nombre de filles dans les filières scientifiques, le SNETAA-FO s'interroge sur la date de mise en œuvre d'un plan « Filles et industrie » qui permettrait d'augmenter le nombre de jeunes filles inscrites dans des filières professionnelles industrielles. Filières où elles auraient toute leur place. Ah bon, ce n'est pas prévu ?...

3. LES LP EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

La Cour des comptes vient de publier un rapport qui dresse le bilan de l'éducation prioritaire en France depuis 2015. Sur presque 100 pages, il est question des limites (d'un point de vue financier, au niveau de la réussite des élèves...) et des manques de cette éducation prioritaire dont la carte, dessinée en 2015, n'a pas bougé en 10 ans. Du passage des LP en éducation prioritaire, il n'en est guère question alors que cela reste, rappelons-le, un des mandats du SNETAA !

4. UN NOUVEAU PPCR ?

Dans le cadre de son plan de revalorisation des milieux de carrière des enseignants, le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter aux représentants des personnels son projet de réforme du PPCR : c'en est fini des « boosts » de carrière d'un an au 6e et 8e échelons ! À la place, une diminution de 6 mois pour passer à l'échelon suivant, dans les échelons 5, 6, 7 et une diminution d'un an pour l'échelon 8. Les rendez-vous de carrière, au nombre de 3, auront lieu la 4e année après la titularisation, puis avant les potentiels passages à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Cette dernière reste, dans ce projet, seulement accessible « au mérite » à un nombre très restreint de collègues.

Le SNETAA-FO continuera à revendiquer l'accès à tous les grades pour tous, seul moyen de compenser la perte de pouvoir d'achat des personnels !

5. CONCOURS DE RECRUTEMENT À BAC +3 : LES TEXTES SONT PARUS

Publiée au journal officiel du 7 mai 2025, la réforme annoncée des concours de recrutement des futurs enseignants est actée à compter de la session 2026 pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les CPE. Toutefois, à titre transitoire, les anciennes modalités de recrutement sont maintenues jusqu'en 2027.

PRÉ-SYNDICALISATION ADHÉSION 2025-2026

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal

Tel. fixe Tel. portable

Adresse e-mail

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

-17€ SI COTISATION

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

☐ **OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)

☐ **NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail)

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Retraité

☐ Stagiaire ☐ Classe exceptionnelle

☐ PLP ☐ AED/EAP/AESH ☐ Contractuel

☐ CPE ☐ Sans solde ☐ DDFPT

Discpline : ☐ Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2025/2026

☐ Lycée professionnel ☐ SEGPA (collège)

☐ Lycée polyvalent (SEP) ☐ EREA

☐ Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

Bulletin à retourner dument complété et accompagné de votre chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1er du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	133 €	291 €	347 €		
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €			
7	256 €	388 €	HE-A 1 : 414 € HE-A 2 : 431 € HE-A 3 : 455 €		
8	271 €				
9	290 €				
10	313 €				
11	331 €				

COTISATIONS UNIQUES

SANS SOLDE	29 €
EAD/AEP/AESH	51 €
STAGIAIRES	99 €
RETRAITÉS TITULAIRES	151 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

133 €

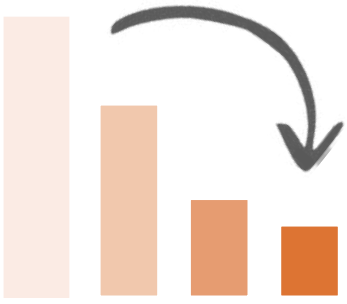

snetaa FO

-66%

DE CRÉDIT D'IMPÔT

COÛT RÉEL

45,22

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin.
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org

Vous permettre de vivre pleinement chaque instant, c'est ça être assurément humain.

ASSURANCE ACCIDENTS & FAMILLE

LA PROTECTION À TARIF UNIQUE[1]

pour vous accompagner sur tous les terrains.

GMF Assurément Humain

(1) Pour l'ensemble des assurés au contrat : le souscripteur, son conjoint non séparé de corps ou de fait, partenaire de PACS, concubin, les enfants fiscalement à leur charge ou, en cas de divorce, pendant leur droit de visite.

Conditions et limites des garanties de notre contrat Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.
Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.

FR AFFICHE BAC DE TRI